



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2021
VALANT COMPTE RENDU
PVCM202106**

Date de la convocation :	08/11/2021
Début de séance :	18h30
Fin de séance :	19h30
Présents :	M Michel ARCHANGE, Maire M Bruno ROVELLI, Adjoint au Maire M Éric AUBERT M Cyril BLANC M André BONNEFOY Mme Emilie CARBONNET M Maurice FORNO M Claude SUZAN
Absent(es) excusé(es) :	M Mikaël CALVI
Absent(es) :	Mme Claire MIRAS M Pascal REYNIER
Pouvoir(s) :	M Mikaël CALVI à M Éric AUBERT
Secrétaire de Séance :	M Claude SUZAN
Conseillers en exercice :	11
Conseillers présents :	08
Conseillers votants :	09

Ordre du jour :

1	Approbation du procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal
2	Décisions prises par le Maire entre le 02 septembre 2021 et le 16 novembre 2021 dans le cadre de la délégation accordée par délibération n° DECM202019 du 26 mai 2020
3	Approbation du transfert de la compétence supplémentaire « Actions de développement des communications électroniques » à la CCVS et adoption de ses statuts modifiés en ce sens
4	Adoption de la modification des statuts du SIAEPA de la région de Sault portant sur la mise à jour de l'adresse de son siège
5	Approbation des rapports du SIAEPA de la région de Sault sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif pour l'exercice 2020
6	Approbation de l'opération d'investissement n° 119 portant sur les travaux de réhabilitation et de mise aux normes des installations de gaz et d'électricité du bistrot communal, adoption du plan de financement et des demandes de subventions
7	Approbation de l'opération n° 120 portant sur les travaux de rénovation de voirie (Chemin de la Bernarde et Chemin de Labadie), adoption du plan de financement et des demandes de subventions
8	Décision modificative n° 02 du budget 2021
9	Participation au financement des journées ou séjours pédagogiques organisés par les écoles publique et le collège de Sault à destination des élèves résidant sur la commune
10	Questions diverses

Monsieur le Maire procède à l'appel, compte huit membres présents et recueille un pouvoir.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h30.

Monsieur Claude SUZAN est désigné en qualité de secrétaire de séance.

.../...

1 Approbation du procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 02 septembre 2021 à l'approbation des conseillers municipaux.
Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler avant adoption définitive.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE le procès-verbal du 07 septembre 2021, aucune remarque n'étant formulée.

2 Décisions prises par le Maire entre le 02 septembre et le 16 novembre 2021 dans le cadre de la délégation accordée par délibération n° DECM202019 du 26 mai 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délégation qui lui a été accordée par délibération n° DECM202019 en date du 26 mai 2020, il est dans l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation.

Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes :

- **Décision n° DEMA202102** du 1er octobre 2021 :
Acceptation des devis de JVS Mairistem pour les services de mise en œuvre, de paramétrage et d'accompagnement de :
 - *Simply DSN pour un montant de 534,00 € TTC*
 - *Joker M57 pour un montant de 378,00 € TTC*

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
En prend acte.**

3 Approbation du transfert de la compétence supplémentaire « Actions de développement des communications électroniques » à la CCVS et adoption de ses statuts modifiés en ce sens

Monsieur le Maire expose que, par délibération du 07 juin 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Ventoux Sud (CCVS) a décidé d'étendre les compétences de la CCVS à la compétence supplémentaire « Actions de développement des communications électroniques » (déploiement du réseau public de fibre optique) et d'adopter ses statuts modifiés en ce sens.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE la modification des statuts de la CCVS pour l'extension de la compétence « Actions de développement des communications électroniques ».

4 Adoption de la modification des statuts du SIAEPA de la région de Sault portant sur la mise à jour de l'adresse de son siège

Monsieur le Maire expose que, par délibération du 29 septembre 2021, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement (SIAEPA) de la région de Sault a décidé d'approuver la modification de ses statuts portant sur la mise à jour de l'adresse de son siège.

.../...

.../...

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE la modification des statuts du SIAEPA.

5 **Approbation des rapports du SIAEPA de la région de Sault sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif pour l'exercice 2020**

Monsieur le Maire soumet, conformément à la loi 95-101 du 02 février 1995 et au décret 2007-675 du 02 mai 2007 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, les rapports annuels 2020 établis par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement (SIAEPA) de la région de Sault à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ces rapports avant leur adoption définitive.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

DECIDE

- **d'approuver**
 - le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2020,
 - le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2020,
 - le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif 2020 ;
- **de donner acte** à Monsieur le Président du SIAEPA de la présentation et de la communication de ces rapports ;
- **de garantir** que ces rapports seront tenus à disposition de tout citoyen qui souhaite les consulter.

6 **Approbation de l'opération d'investissement n° 119 portant sur les travaux de réhabilitation et de mise aux normes des installations de gaz et d'électricité du bistrot communal, adoption du plan de financement et des demandes de subventions**

Monsieur le Maire expose la nécessité d'effectuer des travaux de réhabilitation et de mise aux normes des installations de gaz et d'électricité du bistrot communal afin de garantir la sécurité des biens et personnes de cet Etablissement Recevant du Public.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée :

- les rapports établis par l'Apave en date du 02 juin 2021 suite à une visite de vérification des installations intervenue le 27 mai 2021 ;
- le devis établi par l'entreprise FREDIANELLI Eric sise Hameau de Chavon à Simiane la Rotonde 04150 concernant les travaux de mise aux normes des installations de gaz du bistrot communal pour un montant de 2 339,60 € TTC ;
- le devis établi par l'entreprise PRACHE Jean sise 218 Chemin des Eglantiers à Saint-Christol 84390 concernant les travaux de mise aux normes des installations électriques du bistrot communal pour un montant de 4 686,00 € TTC.

.../...

.../...

Monsieur le Maire rappelle que le montant de la dotation triennale de base du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale sur la période 2020-2022 attribué à la commune s'élève à 75 600,00 € et qu'il a déjà été mobilisé 8 618,15 € sur le contrat initial du 07/12/2020 et 22 225,00 € au titre de l'avenant n° 1 du 14/12/2021.

Il ajoute que, conformément aux modalités de mise en œuvre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2020/2022, il reste la possibilité de signer un second et dernier avenant permettant de mobiliser le restant de la dotation triennale.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mobiliser une partie du restant de la dotation afin de réaliser les travaux de réhabilitation et de mise aux normes des installations de gaz et d'électricité du bistrot communal s'élevant à 7 025,60 € TTC.

Il soumet à l'assemblée le plan de financement prévisionnel de l'opération qui s'équilibre ainsi :

Plan de financement - Opération d'investissement n° 119		
Travaux de réhabilitation et de mise aux normes des installations de gaz et d'électricité du bistrot communal	DEPENSES	RECETTES
Coût HT	5 854,67 €	
Coût TTC	7 025,60 €	
Subvention CDST 2020/2022 (80 % du HT)		4 683,74 €
Total HT	5 854,67 €	4 683,74 €
Autofinancement (hors TVA)	1 170,93 €	
Autofinancement TVA	1 170,93 €	
Total Autofinancement TTC	2 341,86 €	

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

DECIDE d'approuver l'opération n° 119 portant sur les travaux de réhabilitation et de mise aux normes des installations de gaz et d'électricité du bistrot communal ;

DECIDE d'adopter le plan de financement tel que détaillé dans la présente pour la réalisation de cette opération ;

AUTORISE le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à la réalisation de cette opération, à signer tous documents et à solliciter le Conseil Départemental pour obtenir les subventions dans le cadre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2020/2022, par avenant n° 2, à hauteur de 4 683,74 € ;

PRECISE que les sommes seront inscrites au Budget.

**Approbation de l'opération n° 120 portant sur les travaux de rénovation de
7 voirie (Chemin de la Bernarde et Chemin de Labadie), adoption du plan de
financement et des demandes de subventions**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° DECM202103 en date du 02 février 2021, le Conseil municipal a approuvé le programme de voirie 2021/2022 portant sur les travaux de rénovation de la Route du Suit et du Chemin des Longs, pour la tranche 2021 et du Chemin de la Bernarde et du Chemin de Labadié, pour la tranche 2022.

Il précise que, par délibération n° DECM202110 en date du 09 mars 2021, le Conseil municipal :

- a adopté le plan de financement des travaux relatifs à la tranche 2021 pour la rénovation de la Route du Suit et du Chemin des Longs qui s'élevaient à 79 750,00 € HT ;

.../...

.../...

- l'a autorisé à solliciter le concours financier du Département de Vaucluse nécessaire au financement de cette tranche qui s'articulait ainsi :
 - Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2020/2022 - avenant n° 1 à hauteur de 22 225,00 € ;
 - Dispositif de Voirie Communale et Intercommunale pour l'année 2021, à hauteur de 33 600,00 € ;

soit pour un total représentant 70 % du montant hors taxe de l'opération.

Monsieur le Maire expose qu'il convient aujourd'hui de prévoir le financement des travaux relatifs à la tranche 2022 pour la rénovation du Chemin de la Bernarde et du Chemin de Labadié.

Monsieur le Maire rappelle que le montant de la dotation triennale de base du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale sur la période 2020-2022 attribué à la commune s'élève à 75 600,00 € et qu'il a déjà été mobilisé 8 618,15 € sur le contrat initial du 07/12/2020 et 22 225,00 € au titre de l'avenant n° 1 du 14/12/2021.

Il ajoute que, conformément aux modalités de mise en œuvre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2020/2022, il reste la possibilité de signer un second et dernier avenant permettant de mobiliser le restant de la dotation triennale.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mobiliser une partie du restant de la dotation afin de réaliser les travaux relatifs à la tranche 2022 estimés à 101 160,00 € TTC.

Il précise que, pour les programmes de voirie, les subventions ne peuvent dépasser 70 % du montant hors taxe de l'opération.

Il soumet à l'assemblée le plan de financement prévisionnel de l'opération qui s'équilibre ainsi :

Plan de financement - Opération 120			
Programme de rénovation de voirie 2022 - Chemin de la Bernarde et Chemin de Labadié		DEPENSES	RECETTES
Coût HT		84 300,00 €	
Coût TTC		101 160,00 €	
Subvention CDST 2020/2022	70 % du HT		44 756,85 €
Subvention Dispositif voirie 2022			14 253,15 €
Total HT		84 300,00 €	59 010,00 €
Autofinancement (hors TVA)		25 290,00 €	
Autofinancement TVA		16 860,00 €	
Total Autofinancement TTC		42 150,00 €	

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

DECIDE d'approuver l'opération n° 120 portant sur le programme de voirie 2022 pour les travaux de rénovation du Chemin de la Bernarde et du Chemin de Labadié ;

DECIDE d'adopter le plan de financement tel que détaillé dans la présente pour la réalisation de cette opération ;

AUTORISE le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à la réalisation de cette opération, à signer tous documents et à solliciter le Conseil Départemental pour obtenir les subventions nécessaires dans le cadre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2020/2022, par avenant n° 2 à hauteur de 44 756,85 €, et dans le cadre du Dispositif Voirie 2022, à hauteur de 14 253,15 € ;

PRECISE que les sommes seront inscrites au Budget.

.../...

.../...

8 Décision modificative n° 02 du budget 2021

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° DECM202134 du 16 novembre 2021, le Conseil municipal a approuvé l'opération d'investissement n° 119 portant sur les travaux de réhabilitation et de mise aux normes des installations de gaz et d'électricité du bistrot communal, en a adopté le plan de financement et a précisé que les crédits nécessaires seraient inscrits au budget 2021 de la commune.

Il précise que les crédits ouverts pour la réalisation de l'opération 109 - Programme de rénovation de voirie 2021 ne seront pas tous utilisés et que 5 000,00 € sont inscrits en dépenses imprévues au budget 2021.

Il propose donc à l'assemblée d'approuver la décision modificative n° 02 du budget 2021 qui s'articule ainsi :

proposé à l'assemblée, compte tenu	DEPENSES		RECETTES	
	OUVERTURE	REDUCTION	OUVERTURE	REDUCTION
INVESTISSEMENT				
Chapitre 020 Compte 020 Dépenses imprévues		5 000,00 €		
Opération 109 - Voirie 2021 Chapitre 21 Compte 2151 Réseaux de voirie		2 500,00 €		
Opération 119 - Gaz Electricité Bistrot Chapitre 21 Compte 2151 Réseaux de voirie	7 500,00 €			
TOTAL INVESTISSEMENT	7 500,00 €	7 500,00 €	0,00 €	0,0 €
EQUILIBRE INVESTISSEMENT	0,00 €		0,00 €	
SOLDE INVESTISSEMENT	0,00 €			

**Le Conseil Municipal,
Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

DECIDE d'approuver la décision modificative n° 02 telle que détaillée dans la présente ;

AUTORISE les ouvertures, réductions et virements de crédits correspondants.

9 Participation au financement des journées ou séjours pédagogiques organisés par les écoles publiques et le collège de Sault à destination des élèves résidant sur la commune

Monsieur le Maire rappelle que les écoles et le collège de Sault organisent occasionnellement des voyages pédagogiques pour leurs élèves et que la collectivité participe financièrement à ces voyages pour les élèves domiciliés sur la commune.

Il précise que par délibération n° 04/2014 du 10 février 2014 et par délibération n° 42/2016 du 20 octobre 2016, la participation de la commune avait été fixée puis maintenue à 3,00 € par élève et par journée de séjour, lequel séjour devant être d'une durée minimale de 2 jours consécutifs.

Le montant et les modalités de cette participation n'ayant pas été révisée depuis 2016, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la possibilité d'une augmentation.

**Le Conseil Municipal,
Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

.../...

.../...

DECIDE :

- Pour les journées pédagogiques, sans hébergement, de participer à hauteur de 5,00 € par enfant domicilié sur la commune ;
- Pour les voyages pédagogiques d'une durée minimale de 2 jours consécutifs, avec hébergement, de participer à hauteur de 10,00 € par enfant domicilié sur la commune et par journée ;

PRECISE que cette participation sera versée par mandat administratif, après le déroulement de chaque journée ou séjour pédagogique, sous réserve de la bonne réception des documents suivants :

- Avant chaque journée ou séjour, un courrier décrivant brièvement le projet de la journée ou du séjour pédagogique avec liste nominative prévisionnelle des élèves domiciliés sur la commune qui y participeront ;
- Après chaque journée ou séjour, la fiche « ATTESTATION DE JOURNEE OU DE SEJOUR PEDAGOGIQUE », annexée à la présente, dûment complétée et signée par le chef d'établissement scolaire, accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire de l'établissement scolaire.

10 Questions diverses

- Il est signalé qu'à plusieurs reprises des déchets en verre ont été déposés au point de collecte d'ordures ménagères situé Route de Suit.
Il est proposé de poser un panneau rappelant les recommandations de tri des déchets et précisant qu'un conteneur « verre » est à disposition des usagers à seulement quelques centaines de mètres au village.
- Il est demandé à quel stade en est l'opération de réparation et remplacement des points d'éclairage public.
Il est précisé que le diagnostic a été réalisé et que la commune est dans l'attente des conclusions et propositions du Syndicat d'Energie Vauclusien.
- Il est signalé la présence de fuite d'eau en toiture de l'église pouvant aggraver l'état déjà dégradé de l'édifice ainsi que la détérioration de l'enduit extérieur du mur nord de la chapelle.
Il est ajouté qu'un devis portant sur des travaux de révision de la toiture de l'église (changement de tuiles, nettoyage des tuiles et des lauzes) et de réfection de l'enduit du mur nord de la chapelle a été établi par l'entreprise Ets CARBONNET pour un montant de 4 680,00 € TTC.
Il est précisé que la commune fera procéder aux travaux de révision et de nettoyage de la toiture de l'église en 2022 dans le cadre des frais d'entretien des bâtiments communaux pour un montant de 1 320,00 € TTC qui seront prévus à la section fonctionnement du budget.
Concernant, la réfection de l'enduit du mur nord de la chapelle, il conviendra de déposer une déclaration préalable de travaux et, après accord, d'étudier le financement de cette opération d'investissement estimée à 3 360,00 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question ou remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 19h30.

Fait à Saint-Trinit,
Le 22/11/2021

Le Secrétaire de séance,
Claude SUZAN

Le Maire,
Michel ARCHANGE

